

le procureur général du Loir-et-Cher, dans son réquisitoire, disait de lui, qu'il s'était rendu « recommandable par ses talents, par ses lumières et par la pureté de ses mœurs ¹ ».

On pouvait donc donner des fêtes sans manquer à ses devoirs, être à la fois un gentilhomme et un bon prélat. Là même où nous assistons à des amusements trop profanes, les évêques cèdent souvent à l'usage, aux exigences de leur entourage, plutôt qu'à leur propre goût. Les *Nouvelles ecclésiastiques* racontent qu'en 1762, M. de Barral, évêque de Troyes, donna de belles fêtes en l'honneur de parentes qui lui avaient rendu visite. Il s'agissait aussi de célébrer « l'heureux succès de l'incubation que le prélat et sa sœur avaient fait faire à leur neveu, en l'absence et à l'insu du père et de la mère ». Rien de plus légitime. Malheureusement ces réjouissances auraient été couronnées par un opéra-comique, joué à Saint-Liez, dans le château de l'évêque. Les paysans des environs en répandirent la nouvelle dans les marchés du pays. « Nos curés, disaient-ils, auront beau prêcher maintenant que la danse est défendue. » La hargneuse gazette, qui raconte ces faits à sa manière, ne peut néanmoins s'empêcher de convenir que l'opéra-comique fut organisé par les parents de l'évêque, à son insu, et représenté un peu malgré lui ². A Nancy, c'est pour plaire à une sœur fastueuse, Mme de Clermont-Tonnerre, qu'un digne évêque, M. de La Tour du Pin, laisse donner chez lui des soirées musicales et des réceptions bruyantes ³. A Castres, pendant que Mgr de Royère se lève à quatre heures du

1. *Mémoires de Durfort, comte de Cheverny*, I, p. 428-430; II, p. III; A. GAZIER, *Etudes sur l'Histoire religieuse de la Révolution*, 1887, in-12, p. 32, 42. — BERGERIN et DUPRÉ, *Histoire de Blois*, II, p. 225-227. — *Journal L'Ami de la Religion*, année 1829-1830, t. LXII, p. 225-230.

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* poursuivent avec apreté ces évêques qui « traînent après eux des sœurs ou des nièces à qui ils donnent dispense de nous édifier ». Elles dénoncent la société brillante qui fréquente les salons de M. de Malide, évêque de Montpellier, le luxe mondain de M. de Termont, évêque de Blois, etc. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1763, p. 140; 1776, p. 159; 1783, p. 142.

3. Cf. abbé MATHIEU, *L'Ancien régime dans la Lorraine*, p. 334. Les curés durent demander à l'évêque de faire cesser ces réunions pendant le carême. Chez M. de Nicolai, évêque de Cahors, les honneurs du palais étaient faits par sa nièce, sœur de M. de Jarente, évêque d'Orléans; chez le cardinal de Bernis, à Albi, par sa sœur, Mme de Narbonne.

matin, réunissant toute sa maison pour la prière, vaquant au ministère de la prédication et à tous ses devoirs d'évêque, ses deux sœurs font les honneurs du palais épiscopal avec un luxe que l'on trouva excessif.

En voilà assez pour choquer, pour scandaliser les villes de province, où l'absence de communications, la pauvreté des habitants, des habitudes primitives n'avaient point encore laissé arriver tant de pompes. Nous avons vu le cas se produire pour M. de Maillé-La Tour-Landry à Gap; la même impression dut être éprouvée ailleurs. Plus d'une fois, le rigorisme rustique alla jusqu'à frapper d'une condamnation sévère, jusqu'à traiter peut-être de coupables des réunions qu'expliquent suffisamment les mœurs du temps et la condition sociale des prélats d'ancien régime.

Certains évêques, par principe, par crainte d'un scandale possible, pour protester peut-être contre le train séculier de quelques-uns de leurs confrères, se montraient très réservés en fait de relations et de réjouissances mondaines. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques* ¹, l'évêque de Lodève, M. de Fumel, aurait refusé d'assister, comme ses collègues réunis à Montpellier pour la session des Etats, à la représentation des tours d'adresse faits par le fameux Pinetti. En un dîner auquel prenaient part deux archevêques et six évêques, l'évêque de Castres, M. de Royère, apprenant qu'il y avait bal, se retira. On aurait à citer parmi ceux qui se montrèrent austères sur ce point M. du Lau, archevêque d'Arles, M. de Pompidan, archevêque de Vienne, M. de Pressy, évêque de Boulogne, etc. M. de Reboul de Lambert eut à son arrivée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, la visite des autorités, des notables et des dames de la ville. Celles-ci étant venues le voir une seconde fois : « Mesdames, leur dit-il, je vous reçois aujourd'hui, mais à l'avenir ce ne sera que pour de bonnes œuvres auxquelles comme évêque je dois coopérer ². » M. de Juigné n'admettait à sa table que ses parentes, et on se délassait le soir à l'innocent jeu de

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 112.

2. MARTIN DE CLAMAYES, *Fragments de l'histoire du Dauphiné*, 1838, in-8.

trictac. Son prédécesseur sur le siège de Paris, M. de Beaumont, aurait poussé la retenue, si nous en croyons Soulavie, jusqu'à éviter de baiser Mesdames de France, filles de Louis XV, lorsqu'il leur fut présenté, privilège attaché à sa qualité de duc de Saint-Cloud et de pair de France¹. Ce genre de scrupules fut poussé très loin par un bon Sulpicien, tout à fait étranger aux usages du monde. Le dauphin et la dauphine, père et mère de Louis XVI, étant venus par surprise au séminaire d'Issy, voulurent visiter la petite chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Le saint homme, n'osant pas offrir avec le doigt l'eau bénite à une femme, imagina de tremper dans le bénitier une rose cueillie au jardin et de la présenter à l'auguste visiteuse. La dauphine, croyant à une attention délicate, prend la fleur qui lui est offerte, la porte à son corsage et pousse un cri à la fraîcheur qu'elle ressent. Le Sulpicien tout confus expliqua son intention, ses scrupules. On rit, et les deux édifiants visiteurs partirent très édifiés².

Déjà au xvii^e siècle, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, se lamentait des compromissions que la charge épiscopale entraînait avec le monde. « L'on a tellement mêlé, disait-il, les dignités ecclésiastiques de bienséances et d'engagements temporels, qu'il est presque impossible d'avoir les égards que le monde demande de nous, et de ne pas s'affaiblir dans la piété chrétienne. » Mais comment transformer un évêque en ermite ? Appelé à agir sur la société, ne doit-il pas vivre un peu avec la société pour la connaître ? « Un homme de cabinet, disait Le Camus lui-même, prend les choses plus métaphysiquement, mais nous avons besoin de les prendre un peu plus moralement³. »

Il y a ici une question de mesure, et dans ces rapports

1. « La maréchale de Duras voulut lui faire baiser Mesdames lorsqu'il leur fut présenté, selon le droit qu'il en avait en qualité de duc de Saint-Cloud et de pair de France ; mais il recula quand Mesdames, filles de Louis XV, lui présentèrent leur joli visage ; et il recula encore quand les princesses, pour vaincre ce qu'elles prenaient pour de la timidité, s'approchaient davantage. » SOULAVIE, *op. cit.*, t. VIII, p. 207.

2. *Mémoires de l'abbé BASTON*, t. I, p. 43-46.

3. *Lettres du cardinal LE CAMUS*, p. 208, 207.

des évêques avec le monde, l'ancien régime avait des habitudes, des exigences, des tolérances, que ne connaît point notre siècle. Il faut apprécier d'après les convenances, la civilisation, les traditions d'un autre âge, des usages, des réunions qui nous paraîtraient aujourd'hui trop profanes. Même avant la Révolution, ces distractions mondaines ne semblaient pas très compatibles avec l'idéal de la vie ecclésiastique. « Que fais-tu ici ? est-ce pour de telles occupations que tu es prêtre ? », s'écriait un jour l'abbé de La Loge¹, chargé de présider au train de maison, aux réceptions de M. de Breteuil, évêque de Montauban. Cependant, si nous exceptons la cour de Rohan à Saverne, les fêtes de Dillon à Haute-Fontaine, de Loménie à Brienne, de Grimaldi à Ivry, peut-être celles de La Font de Savine à Viviers, où le laisser-aller paraît avoir dépassé les bornes que ne doivent pas franchir des princes de l'Eglise, nous ne connaissons pas d'autres réjouissances qui aient mérité les sévérités de l'histoire.

Disons plus : cet épiscopat, dans son ensemble, avait une tenue véritablement ecclésiastique. Sans doute, il ne faut pas demander à l'ancien régime tous les usages de notre époque. Le cardinal Bernis écrivait de Rome, le 4 octobre 1769, au duc de Choiseul, au sujet du pape Clément XIV : « Le pape galope tous les jours à cheval, et ses officiers ne peuvent le suivre. Il s'est fait faire un habit court, blanc, des bottes blanches, un chapeau rouge ; voilà ce qui compose son habillement de cheval. » Autre temps, autres mœurs. Au dernier siècle, on était moins strict que de nos jours, par exemple, sur le port de la soutane. Des prélats ne l'avaient point hors de leur diocèse, d'autres ne s'en séparaient jamais. M. de Bonal, évêque de Clermont, pourra s'écrier à la Constituante, le 15 septembre 1790, lorsqu'il sera question de supprimer le costume ecclésiastique : « On déchirera mon habit sur mon corps avant de me le faire abandonner. »

En général, ces évêques d'ancien régime avaient au

1. M. de Breteuil lui aurait répondu : « Je vous ai appelé ici pour me représenter au salon, non pour faire le cagot. Si cela ne vous convient pas, vous pouvez vous en aller. » Cf. abbé LEREDDE, *Notice sur M. de La Loge*, 1838.

plus haut degré le sentiment des convenances. Dans toutes les circonstances, cet épiscopat évolue avec une dignité, une majesté, une noblesse, qui décèlent un grand corps ayant conscience de son rang, de son caractère et de sa mission. Ceux même qu'une jeunesse orangeuse ne semblait pas appeler à l'état ecclésiastique finissent, une fois dans les ordres, par en avoir le cachet et la marque distinctive. Sainte-Beuve nous montre en Bernis un de ces hommes qui, entrés « un peu légèrement » dans la cléricature, en prenaient « l'esprit avec l'âge », savaient allier un « mélange de monde, de philosophie, de grâce, avec le bon sens et le bon goût », arrivaient à « la considération et à l'estime », devenaient enfin « des hommes d'Eglise dans la meilleure acception du mot, sans cesser pour cela d'être des hommes du monde et des gens aimables¹ ».

Que conclure des pages qui précèdent ? c'est que l'esprit séculier, le relâchement avaient pratiqué une brèche dans l'épiscopat d'ancien régime. Un corps qui compte dans ses membres un Talleyrand, un Brienne, un Dillon, un Rohan, un Grimaldi, un Jarente, n'est pas complètement sain. Le clergé payait ainsi son tribut soit à la faiblesse humaine, soit plutôt au vice d'un recrutement qui faisait de l'épiscopat le privilège d'une caste et la convoitise des grandes familles. Un temps qui apporte avec lui de tels abus et les scandales qu'ils entraînent, ne peut nous laisser des regrets.

Heureusement que les évêques vraiment répréhensibles ne formaient qu'une infime minorité. Un censeur impitoyable de l'ancien clergé, dont nous avons eu souvent

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 11 août 1853. — L'abbé Gabriel, qui vivait dans la maison, était-il trop souffrant pour supporter le maigre, il était autorisé à faire gras, mais dans sa chambre. L'abbé GEORGEL, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 133) dit : « Le cardinal, depuis sa disgrâce, était devenu archevêque d'Albi; soit politique, soit persuasion et retour aux vrais principes, il portait dans le gouvernement de son diocèse cet esprit de religion et de zèle qui a illustré les Bossuet et les Fénelon. Sa résidence forcée ne paraissait pas lui déplaire; il vivait paternellement avec son clergé; ses abondantes aumônes le rendaient le père des pauvres; ses diocésains ne cessaient de bénir son nom. » Quand on lit les vers de Bernis, ou même simplement une lettre de lui si galamment tournée à sa belle-sœur (reproduite en Masson, p. 72-73), on trouve que cette transformation était nécessaire. M. de Bernis avait cessé de faire des vers galants à 35 ans. Il entra dans les ordres à 40 ans.

occasion d'enregistrer les sévères jugements, l'abbé Laurent, a écrit au sujet des prélats affichés pour leurs mœurs : « Cette nouvelle espèce de scandale est encore très rare et n'est pas de nature à devenir contagieuse¹. » Ici, comme dans la France du XVIII^e siècle en général, on a trop souvent attribué à la masse les écarts bruyants d'un petit nombre. Une vie modeste, consacrée à la résidence et aux devoirs de l'apostolat, prête peu aux auteurs de Mémoires et à la chronique scandaleuse.

Derrière cette société brillante, légère, absurde et charmante du XVIII^e siècle, dont les Mémoires du temps retracent constamment devant nous la vivante image, quelle vaste réserve de vertus morales et chrétiennes dans les couches profondes du peuple, dans la plus grande partie de la bourgeoisie, de la noblesse ! Il serait étrange que le clergé, non seulement dans ses curés, mieux gardés contre le mirage de la fortune et de l'ambition, contre l'esprit du siècle, par la modestie même de leur situation, mais aussi dans ses évêques, dont la mission est de donner des exemples et des règles de conduite, fût ici inférieur aux autres classes de la nation. Un coup d'œil plus attentif jeté sur l'ensemble de l'épiscopat, va nous montrer dans la plupart de ses membres, des vertus et une dignité de vie trop souvent dérobées au regard de l'historien par la réputation scandaleuse des quelques prélats que nous avons fait connaître.

1. Abbé LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 175. — L'abbé LAURENT (*Ibid.*, p. 243-246) se plaint des évêques qui « passent dans leur maison de campagne tout le temps qu'ils passent dans leur diocèse. En vain les habitants de la ville épiscopale, jaloux de posséder leur évêque, s'indignent et regardent comme une injure le dégoût qu'il leur témoigne. » Ce critique ajoute que c'est pour être plus à l'aise que des prélats habitent la campagne. « Les vastes contours d'une ample soutane sont trop embarrassants pour des prélats tels que les nôtres. Un joli petit habit violet convient beaucoup mieux à leurs mœurs cavalières, aussi est-ce leur costume ordinaire à la campagne, et ce costume, ils n'oseraient se le permettre en ville... Un évêque, s'il ne porte pas la soutane, c'est qu'il n'est pas dans le lieu de sa résidence... Rien ne contribue davantage à éloigner nos prélats des villes que la haine qu'ils ont pour l'habit long. »